



# Demande d'accueil du Jeune Enfant Multi-accueils Municipaux

## Nous contacter

Pôle ÉDUCATION ENFANCE  
Service Petite Enfance  
Espace Social Docteur Raybaud  
1 Rue Ernest Renan  
83 500 La Seyne-sur-Mer

Téléphone : 04 94 06 97 13 / 77  
Mail : [petiteenfance@la-seyne.fr](mailto:petiteenfance@la-seyne.fr)  
Du lundi au vendredi  
De 8h à 17h15

## Pièces à fournir

Toute demande d'accueil du jeune enfant doit être accompagnée du dossier ci-joint dûment rempli et des justificatifs demandés.

**Tout dossier incomplet ou contenant des informations erronées ne sera pas soumis à l'examen de la commission.**

Les documents sont :

- Pour les allocataires, une attestation de la CAF mentionnant votre numéro allocataire
- La copie de l'avis d'imposition des deux parents N-2 (**exemple : pour une rentrée en 2024 avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022**)
- Pour les salariés : les copies des trois derniers bulletins de salaires des deux parents, promesse d'embauche....
- Pour les professions libérales : dernière déclaration trimestrielle **ET** un extrait de Kbis ou RSI
- Pour les demandeurs d'emploi : la copie de la dernière attestation de Pôle emploi
- La copie d'un justificatif de domicile (eau, électricité...) datant de moins de trois mois
- La copie du livret de famille (toute les pages) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- La copie du jugement des affaires familiales fixant la résidence de l'enfant et fixant l'autorité parentale
- Pour les personnes en situation de handicap : la reconnaissance de la MDPH ainsi qu'une attestation d'attribution de l'AAH ou AEEH de la CAF
- Justificatif d'inscription en formation

De plus, en cas de garde alternée, chaque enfant compte une part dans le calcul du prix de l'heure, dans ce cas vous devez fournir le jugement des affaires familiales fixant la garde alternée.